

Plate-forme départementale

La mobilisation des personnels a en partie fait reculer le Ministère, sur la flexibilité, la reconnaissance des 18 heures pour tous les PLP, et a permis de reposer l'exigence du réemploi et de la titularisation de tous les non-titulaires.

Cependant, les éléments de flexibilité, de pondération et le crédit-formation maintenus font que le statut voté le 13 avril n'est pas satisfaisant. Tout comme la charte de l'enseignement professionnel intégré et les grilles horaires BEP et Bac-pro dont les personnels exigeaient le retrait.

Cette situation nouvelle oblige à la poursuite de la mobilisation et la réaffirmation de nos exigences.

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2000, il est indispensable d'établir les orientations nécessaires à la mise en échec de l'application des « réformes » actuelles, même si, la reconstruction de la mobilisation reste incontournable pour l'obtention d'un nouveau statut dont tous les éléments concernant la flexibilité, le forfait-horaire sur le suivi des stages, le crédit-formation et le complément de service soient retirés.

Nous revendiquons :

Statut des PLP et précarité

- La confection des emplois du temps sur la base des 18h pour tous à la rentrée 2000. La transformation des 3 heures supplémentaires obligatoires des PLP d'enseignement professionnel en heures-poste ; la création des postes nécessaires à cette mesure (5000 postes pour passer de 23 à 18h au niveau national).
- L'augmentation du nombre de postes mis aux concours.
- Les 18 heures pour tous les PLP, y compris les personnels d'EREA, SES, SEGPA, dès la rentrée 2000.
- La suppression de tous les aspects de flexibilité maintenus dans les cadre des PFE et PPCP.
- L'intégration dans le temps de service des enseignants d'un temps de concertation (15 heures + 3h).
- L'élaboration d'un plan de formation continue sans remise en cause de celui-ci par un financement par les heures supplémentaires.
- La transformation de toutes les HSA en postes.
- Le réemploi et la titularisation de tous les non-titulaires sans condition de concours, ni de nationalité, leur formation. L'arrêt du recrutement de précaires. La création de postes de titulaires-remplaçants.

Projets pluridisciplinaires à caractère professionnel (PPCP)

- La non-application des PPCP à la rentrée 2000, une clarification préalable sur l'objectif des PPCP est nécessaire. En cas d'application, nous voulons.
 - L'attribution des heures de concertation nécessaires à l'élaboration et à la mise en place des projets.
 - La formation des personnels pour ces projets.
 - Le refus de tout aspect utilitariste de ces projets et la définition de leurs contenus en fonction des propositions des enseignants. Leur donner une dimension culturelle, scientifique ou technique.
 - La maîtrise de leur contenu et de leur organisation par les seules équipes pédagogiques.
 - L'inscription hebdomadaire des projets dans les temps de service des enseignants et les emplois du temps hebdomadaires élèves et enseignants.



Aide personnalisée aux élèves

- La mise en place d'une véritable aide personnalisée aux élèves intégrée dans le temps de service hebdomadaire des enseignants et sur la base du volontariat. En aucun cas, elle ne doit être financée par une pondération quelconque.

Périodes de formation en entreprise des élèves

- Le refus de toute pondération, ni heures dues, ni heures supplémentaires, le suivi des stages à la proportionnelle des heures assurées par l'ensemble des enseignants.
- La transformation des PFE en stages en BEP et CAP (3 semaines maximum en BEP). Réduction des PFE en Bac-Pro et des stages en CAP.
- La maîtrise des objectifs et contenus des stages et PFE par les équipes pédagogiques.

Grilles horaires

- Dans l'immédiat, le gel des nouvelles grilles horaires et l'attribution des heures nécessaires pour le retour aux horaires élèves précédents
- Le retour aux anciens seuils de dédoublements dans le domaine professionnel industriel, des dédoublements en enseignement général et tertiaire à partir du 13^{ème} élève.
- Réduction des effectifs élèves par classe à 18 élèves et baisse des seuils de dédoublement (ouverture des sections supplémentaires et des locaux nécessaires à cette mesure)
- L'ouverture de négociations sur les contenus d'enseignement et les horaires élèves.

Charte de l'enseignement professionnel intégré

- Le retrait de la charte de l'enseignement professionnel intégré.
- Le boycott de tous ses aspects par le refus :
 - de l'utilisation des plates-formes techniques par les entreprises
 - de la nomination de « professeurs associés », en fait salariés des entreprises
 - de la mise en place d'une coordination école-entreprise définissant les besoins en recrutement et en formation des entreprises
 - de la généralisation du CCF, sa remise en cause et le maintien du caractère national des diplômes
 - de l'attribution des moyens aux établissements en fonction des projets
 - de la définition des cartes de formation selon d'hypothétiques besoins des « bassins d'emploi »
 - de l'allongement de l'année scolaire
 - d'une unique finalité d'insertion professionnelle de l'enseignement professionnel
- L'ouverture de négociations pour une transformation de l'enseignement professionnel répondant aux attentes des élèves, parents et enseignants

Pour la rentrée 2000

Mettons en échec l'application des « réformes », en :

- Refusant les HSA et exigeant leur transformation en postes : une pétition individuelle engageant l'enseignant pourra être proposée.
- Refusant de mettre en place une classe-pilote sur les PPCP en septembre 2000.
- Utilisant, dans l'immédiat, les heures PPCP pour de la concertation, de la formation et de l'enseignement.
- Assurant le suivi des stages à la proportionnelle pour utiliser les heures attribuées dans ce cadre comme heures d'enseignement et réinstaurer les anciens horaires élèves
- Organisant des comités de suivi des non-titulaires pour s'assurer de leur réemploi
- Tenant des assemblées générales dans tous les établissements et au niveau départemental pour faire le point sur les conditions de la rentrée et relancer la mobilisation des personnels